



COMITE SYNDICAL
16 DECEMBRE 2020
Compte-rendu

| | |
|--|---|
| <p><u>Etaient présents avec voix délibérative :</u> Membres titulaires : Mesdames Scherer, Rossi, Marion, Chaléat, Brosse, Perez, Guillon, Chazal et Girard et Messieurs Marce, Fangeat, Moulin, Baudouin, Rouit, Monchal, Gontier, Ferrand, Chabert, Jouvét, Charin, Ferlay, Luyton, Giranthon, Hourdou, Valla, Vandemoere, Labadens et Chaumont. Membres suppléants (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : M. Grousson. Membres ayant donné pouvoir : M. Fraysse à Mme Scherer, M. Biolley à M. Marce. Etaient excusés : Mesdames Laffont, Place et Da Silva et Messieurs Biolley, Fraysse, Seignover, Gounon, Cettier, Sandon, Point, Kerenfort, Brunet, Petit et Benchelloug. Etaient absents (titulaires) : Mesdames Quentin-Nodin et Lopez et Messieurs Lebre, Brottes, Vernet et Arnaud.</p> | <p>Date de la convocation : 10 décembre 2020</p> <p>Nombre de membres : 48 Nombre de présents : 29 Nombre de suffrages exprimés (pouvoirs inclus) : 49</p> <p>Secrétaire de séance : M. Jean-Michel VALLA</p> |
|--|---|

Le Comité syndical s'est réuni le 16 décembre 2020 à 17h30 à l'espace Cristal de Portes-lès-Valence sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.
 Monsieur Jean-Michel VALLA est désigné comme secrétaire de séance.

> Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2020

Sans demande de modification, le procès-verbal du 4 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Puis l'ordre du jour appelle les points suivants :

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

Le nombre de présents s'élève à 29 et le nombre de suffrages à 49.

ADMINISTRATION GENERALE

Point 1 – Participation Energie Rhône Vallées à la SAS ACROPREV

Le SYTRAD dispose d'un siège au conseil d'administration d'Energie Rhône Vallées.

La société projette de prendre une participation dans une société par actions simplifiée (SAS) ACOPREV ayant pour objet le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies sur les communes drômoises de St Julien en Quint, Saint Andéol en Quint, Vachères en Quint, Sainte Croix et les communes limitrophes de Marignac en Diois et Ponet Saint Auban.

→ Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** la prise de participation d'Energie Rhône Vallées au capital de la SAS ACOPREV.

Point 2 – Adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la totalité de son territoire

Fruit de l'histoire suite aux différentes créations, fusions, dissolutions de structures intercommunales, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) est aujourd'hui adhérente du SYTRAD pour une partie de son territoire représentant 30 communes.

Pour les 12 communes restantes (Marcols les Eaux, St Julien du Gua, St Etienne de Serres, St Vincent de Durfort, Les Ollières sur Eyrieux, St Sauveur de Montagut, St Michel de Chabrilanoux, St Maurice en Chalancon, Gluiras, Beauvène, Chalancon et Pranles), elle assure directement la compétence traitement des déchets ménagers.

Soucieuse d'améliorer l'organisation de son service et de progresser dans ses modes de valorisation, par délibération en date du 15 décembre 2020, la CAPCA a sollicité l'adhésion au SYTRAD pour la totalité de son territoire.

Au regard des échéances des marchés publics, il est proposé que la CAPCA fasse traiter l'ensemble de ses ordures ménagères (collectes sélectives et ordures ménagères résiduelles) dès le 1^{er} janvier 2021 dans les équipements du SYTRAD au moyen d'une convention de continuité de service public, dans l'attente de l'aboutissement de la procédure d'adhésion.

→ Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'adhésion de la CAPCA pour l'intégralité de son territoire, **AUTORISE** la signature d'une convention de service public afin de permettre le traitement des collectes sélectives et des ordures ménagères résiduelles à compter du 1^{er} janvier 2021 dans l'attente de l'aboutissement de la procédure d'adhésion, **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à engager toute démarche et signer tout document à ces fins.

FINANCES

Point 3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la Présidente présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Contexte et enjeux

- Les engagements pluriannuels portent sur les deux délégations de service public qui verront la phase travaux s'achever en 2021 :
 - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation des centres de valorisation : fin juin 2021, la chaîne de - préparation des CSR sera opérationnelle.
 - Contrat de délégation de service public pour le centre de tri : fin des travaux en décembre 2021 et passage en extension des consignes de tri.
- Une augmentation de la TGAP significative :

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 25 €/t | 37 €/t | 45 €/t | 52 €/t | 59 €/t | 65 €/t |

- Modification du taux de TVA pour la collecte sélective au 1^{er} janvier 2021 : passage au taux réduit (de 10% à 5,5%). A prendre en compte pour la participation des EPCI, mais les modalités exactes ne sont pas encore connues à ce jour.
- Une éventuelle évolution de périmètre : adhésion de la CAPCA pour la totalité de son territoire. A noter aussi que la commune de Puy Saint Martin quitte la Communauté de communes Val de Drôme pour adhérer à Montélimar Agglo au 1^{er} janvier 2021.
- Pas de grosses dépenses d'investissement sauf pour les travaux de couverture finale de l'ISDND en prévision d'obligation par l'administration.

En outre, la baisse des prix de reprise des matériaux issus du centre de tri va être significative dans les budgets des EPCI en 2021.

Les projets pour 2021 portent notamment sur :

- la préparation du passage à l'extension des consignes de tri ;
- les réflexions pour trouver un lieu de valorisation des combustibles solides de récupération (CSR) en Drôme-Ardèche : l'étude (subventionnée par l'ADEME et probablement la Banque des territoires – CDC) a été lancée en novembre ;
- le transfert de l'exploitation de l'ISDND de Saint Sorlin en Valloire ;
- le suivi de l'actualité réglementaire, et notamment les évolutions quant à l'avenir du compost issu des centres de valorisation.

Hypothèses d'évolution pour 2021

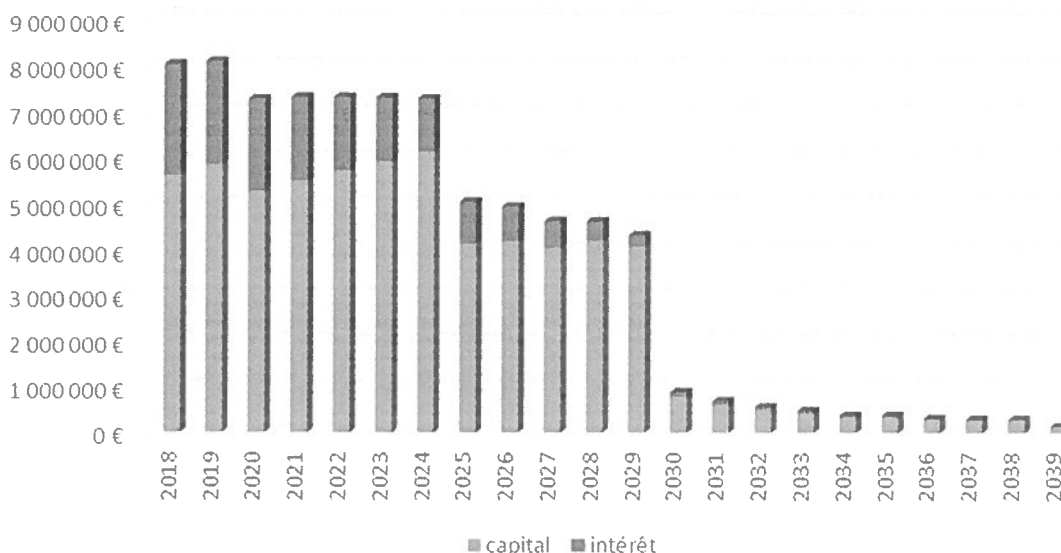
Les hypothèses qui impacteront directement le budget 2021 :

- Outre les prix prévus contractuellement, augmentation des contrats d'exploitation des sites de 2 %,
- Augmentation de la masse salariale de 1% à effectif constant,
- Pas d'augmentation des autres dépenses de fonctionnement,

- Augmentation des contributions des EPCI de + 1,7 %, avec intégration des tonnages de refus de centre de tri dans le calcul des ordures ménagères résiduelles,
- L'équilibre budgétaire sera fait par reprise de provisions.

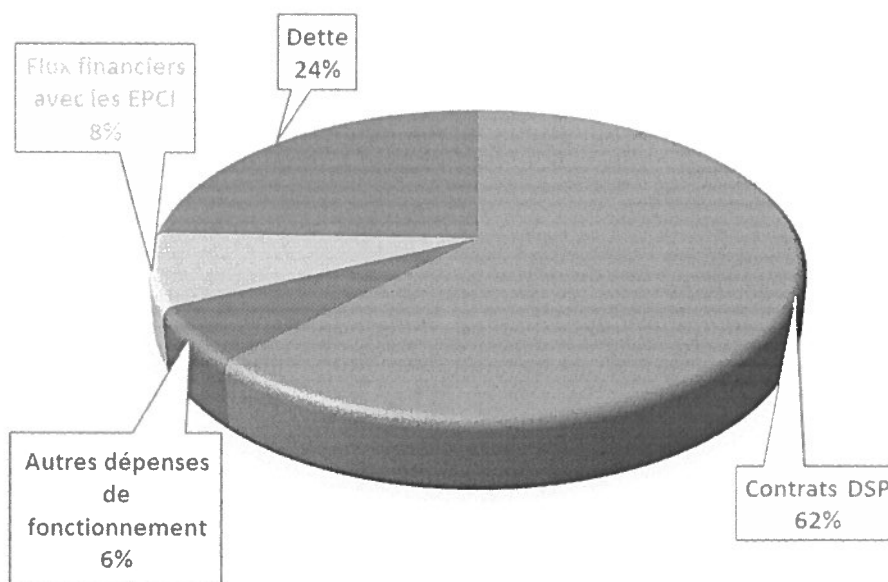
Dettes : évolution

Courbe de remboursement des annuités
SYTRAD



Montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 : 48 059 831,43 €.

Structure des dépenses



Structure et évolution du personnel

A compter du 1er janvier 2021, le personnel du SYTRAD comprendra 13 agents en activité (6 agents relevant de la filière administrative, 3 agents relevant de la filière technique, 4 agents relevant de la filière animation). Pour les années à venir, pas de création de poste prévue en dehors des avancements de grade ou des transformations des postes existants.

Recettes

Participation des EPCI en augmentation globale de +1,7%. A compter de 2021, il est proposé d'intégrer les tonnages de refus de centre de tri aux tonnages d'ordures ménagères résiduelles pris en compte dans la répartition de la contribution entre EPCI, par équité et pour une meilleure responsabilisation.

→ Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Geneviève GIRARD remercie les participants de leur présence.

Geneviève GIRARD,
Présidente.

